



MR. POWER

Exercice de seize mois clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



MR. POWER

Exercice de seize mois clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association MR. POWER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MR. POWER relatifs à l'exercice de seize mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Claire Pajona



Association MR POWER

Chêne Vert

47200 MARMANDE

Etats financiers au
31 décembre 2023

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	346 611,37	255 200,41	91 410,96	111 410,96
Installations techniques,mat. et outillage indus.	19 737,99	19 737,99			
Autres immobilisations corporelles	30 357,60	24 441,71	5 915,89	1 321,26	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 190,00		5 190,00	3 700,00	
	TOTAL (I)	401 911,96	299 380,11	102 531,85	116 447,22
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	182 794,00		182 794,00	211 964,50
	Créances reçues par legs ou donations	12 608,28		12 608,28	312 282,89
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	330 253,91		330 253,91	314 687,04	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	446,25		446,25	415,18
	TOTAL (II)	526 102,44		526 102,44	839 349,61
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	928 014,40	299 380,11	628 634,29	955 796,83
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/08/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	246 700,04	246 700,04
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(255 293,67)	(94 435,57)	
Excédent ou déficit de l'exercice	10 587,79	(160 858,10)	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 994,16	(8 593,63)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 994,16	(8 593,63)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		60 908,00
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		60 908,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	284 835,84	477 195,38
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 298,16	58 494,53
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	38 856,28	113 632,55
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 000,00	100 000,00	
Autres dettes	259 649,85	154 160,00	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	626 640,13	903 482,46
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	628 634,29	955 796,83
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	10 587,79	(160 858,10)
	(1) Dont à moins d'un an	626 640,13	903 482,46
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/08/2022
		16 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 110,00	1 182,80
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	200 679,33	153 216,97
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	187 666,72	223 200,02
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	63 227,14	17 050,22	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	741 582,06	779 235,69	
	Total des produits d'exploitation	1 195 265,25	1 173 885,70
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	355 242,55	310 840,52
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 862,02	6 224,67
	Salaires et traitements	382 306,20	323 840,77
	Charges sociales	127 073,26	105 802,71
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 554,70	34 578,59
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	284 977,08	477 214,43	
	Total des charges d'exploitation	1 181 015,81	1 258 501,69
	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 249,44	(84 615,99)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/08/2022

		31/12/2023	31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 249,44	(84 615,99)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	17,65	16,99
	Total des charges financières	17,65	16,99
RESULTAT FINANCIER		(17,65)	(16,99)
RESULTAT COURANT avant impôts		14 231,79	(84 632,98)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	100,00 352,00	35 016,16
	Total des produits exceptionnels	452,00	35 016,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 096,00 1 000,00	50 333,28 60 908,00
	Total des charges exceptionnelles	4 096,00	111 241,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(3 644,00)	(76 225,12)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 195 717,25	1 208 901,86
TOTAL DES CHARGES		1 185 129,46	1 369 759,96
EXCEDENT ou DEFICIT		10 587,79	(160 858,10)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **628 634** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 195 717** euros
 - un total charges de **1 185 129** euros

 - dégage un résultat de **10 588** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/09/2022**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **16** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et selon les principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Faits significatifs de l'exercice

La date de clôture de l'exercice comptable a été modifiée pour être portée du 31 août au 31 décembre. L'exercice 2022/2023 a donc une durée exceptionnelle de 16 mois.

Le festival Garorock s'est déroulé du 29 juin au 02 juillet 2023 dont l'association est co-productrice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La 27 édition est officiellement programmée du 27 juin au 30 juin 2024 et les réservations ont été ouvertes dès le lendemain de la clôture du festival 2023.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (en tenant compte des options précisées ci-dessus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon la durée réelle d'utilisation prévue propre à chaque bien ou composant (en tenant compte des options précisées ci-dessus).

Des amortissements dérogatoires sont enregistrés pour la fraction d'amortissements ne correspondant pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation.

Les biens pouvant faire l'objet de décomposition ont été retraités conformément à l'art 214-9 du PCG, dès lors qu'ils étaient composés d'éléments distincts procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Un plan d'amortissement propre à chaque composant a été établi.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

Installations dur sol d'autrui	10	ans
Matériel et outillage technique	3 à 5	ans
Installations techniques	5	ans
Matériel mobilier de bureau	3 à 5	ans

Mode d'amortissement :

Le principe de l'amortissement linéaire a été retenu du point de vue comptable selon les art. 214-10 à 2014-15 du PCG.

Dépréciations

La dépréciation d'un actif est constatée dès lors que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable pour les immobilisations corporelles et incorporelles et à sa valeur d'entrée pour les autres actifs.

Règles et Méthodes Comptables

Informations générales complémentaires :

Autres éléments significatifs :

Fiscalisation de l'association : l'association est assujettie aux impôts commerciaux en vertu de l'application des principes de lucrativité des associations définies sur la base de critères fiscaux.

Ressources et contributions en nature : dans le cadre de conventions d'objectif triennale (période 2023-2024-2025) et annuelle signées respectivement avec la commune de Marmande et Val de Garonne Agglomération, il est apporté à l'association une participation technique et logistique à travers :

Pour la municipalité :

- la mise à disposition de personnel municipal du service technique, service des sports et citoyenneté, agence du commerce, police municipale, direction culturelle...
- la mise à disposition du site de la Filhole pour l'hébergement des festivaliers et d'un site secondaire susceptible de recevoir l'ensemble des installations publiques en cas d'inondation ou d'incompatibilité du lieu initialement choisi,
- la conception et diffusion d'outils de communication en collaboration avec les services communication de la ville de Marmande, outils destinés à valoriser l'image du territoire et de la ville de Marmande,
- l'affranchissement postal municipal et fournitures administratives (papiers et enveloppes),
- la réalisation d'investissements destinés à rendre opérationnel le nouveau site d'accueil du festival,
- la mise à disposition d'un coordinateur du pôle service à la population et d'un agent du pôle citoyenneté entre autre pour des opérations Garodéco...

Au final, les agents municipaux ont été mobilisés pour une contribution évaluée à 353 099 €

Pour Val de Garonne Agglomération (VGA) :

- la mise en oeuvre et participation à des dispositifs et actions renforçant l'ancrage du festival sur le territoire favorisant l'accessibilité des habitants à la culture, valorisant l'image territoriale, et les répercussions économiques, tout en ayant à coeur le respect de l'environnement,

* organisation d'un système de desserte du festival, des parkings situés aux extérieurs de la

Règles et Méthodes Comptables

commune de Marmande et depuis les communes du territoire, afin de favoriser l'accès de tous au festival tout en garantissant leur sécurité,

- * valorisation de l'image du territoire au travers d'actions de communication croisées à destination des festivaliers et des habitants du territoire,

- * participation de la logistique nécessaire à l'entretien, au nettoyage et la préservation du site de La Filhole,

- * participation de la mise en valeur des produits du terroir auprès des festivaliers et à la co-construction d'une image d'un festival "local" à travers la manifestation "Garo'Burgers",

- * présence de VGA sur le site dans le cadre d'action de communication institutionnelle.

- * participation aux opérations d'aménagement et d'embellissement du parc de La Filhole-Land-Art,

- mise à disposition de personnel (des services voirie, environnement, transport, communication, agriculture)

Par ailleurs, en collaboration avec VGA, un village d'emploi a été créé et installé sur le site du camping. Une quinzaine de structures (entreprises, collectivités et centre de formations) ont ainsi pu échangé avec les festivaliers sur leurs besoins en terme de recrutements et d'emplois.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	346 611,37					346 611,37
instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	19 737,99					19 737,99
Instal., agencement, aménagement divers	19 062,43					19 062,43
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 283,62		9 149,33		11 137,78	11 295,17
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	398 695,41		9 149,33		11 137,78	396 706,96
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15,00					15,00
Prêts et autres immobilisations financières	3 700,00		2 490,00		1 000,00	5 190,00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 715,00		2 490,00		1 000,00	5 205,00
TOTAL	402 410,41		11 639,33		12 137,78	401 911,96

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	235 200,41	20 000,00		255 200,41
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	19 737,99			19 737,99
	Autres instal., agencement, aménagement divers	17 769,61	1 292,82		19 062,43
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	13 255,18	3 261,88	11 137,78	5 379,28
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	285 963,19	24 554,70	11 137,78	299 380,11	
TOTAL		285 963,19	24 554,70	11 137,78	299 380,11

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	60 908,00		60 908,00		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		60 908,00		60 908,00	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		60 908,00		60 908,00	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				60 908,00	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 190,00		5 190,00
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	182 794,00	182 794,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 542,67	11 542,67	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 065,61	1 065,61		
Charges constatées d'avance	446,25	446,25		
	TOTAL DES CREANCES	201 038,53	195 848,53	5 190,00
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 298,16	18 298,16		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 737,00	4 737,00		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 279,28	30 279,28		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 840,00	3 840,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 000,00	25 000,00		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	284 835,84	284 835,84		
	Autres dettes	259 649,85	259 649,85		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	626 640,13	626 640,13		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Informations concernant les parties liées

Opérations faites en commun

L'association a conclu un contrat de co-production avec la société SAS MARGO dans le cadre de l'organisation du festival Garorock prévoyant une répartition des résultats entre co-producteurs.

Le résultat de l'exercice de 16 mois lié à l'organisation du Garorock est ressorti excédentaire de 84 778 €.

En conséquence, la quote-part contributive du co-producteur, compte tenu des produits et charges engagés par ce dernier, s'est élevée à 76 300 €.

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/08/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
GAROROCK EXPERIENCE	110 200,00 110 200,00		110 200,00				
GAROROCK EXPERIENCE	60 000,00 (60 000,00)		60 000,00				
GAROROCK EXPERIENCE	45 000,00 (45 000,00)		45 000,00				
AU FIL DU CANAL	2 000,00 (2 000,00)		2 000,00				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	217 200,00 (217 200,00)		217 200,00				

Les subventions reçues au titre de l'exercice se sont respectivement élevées à :

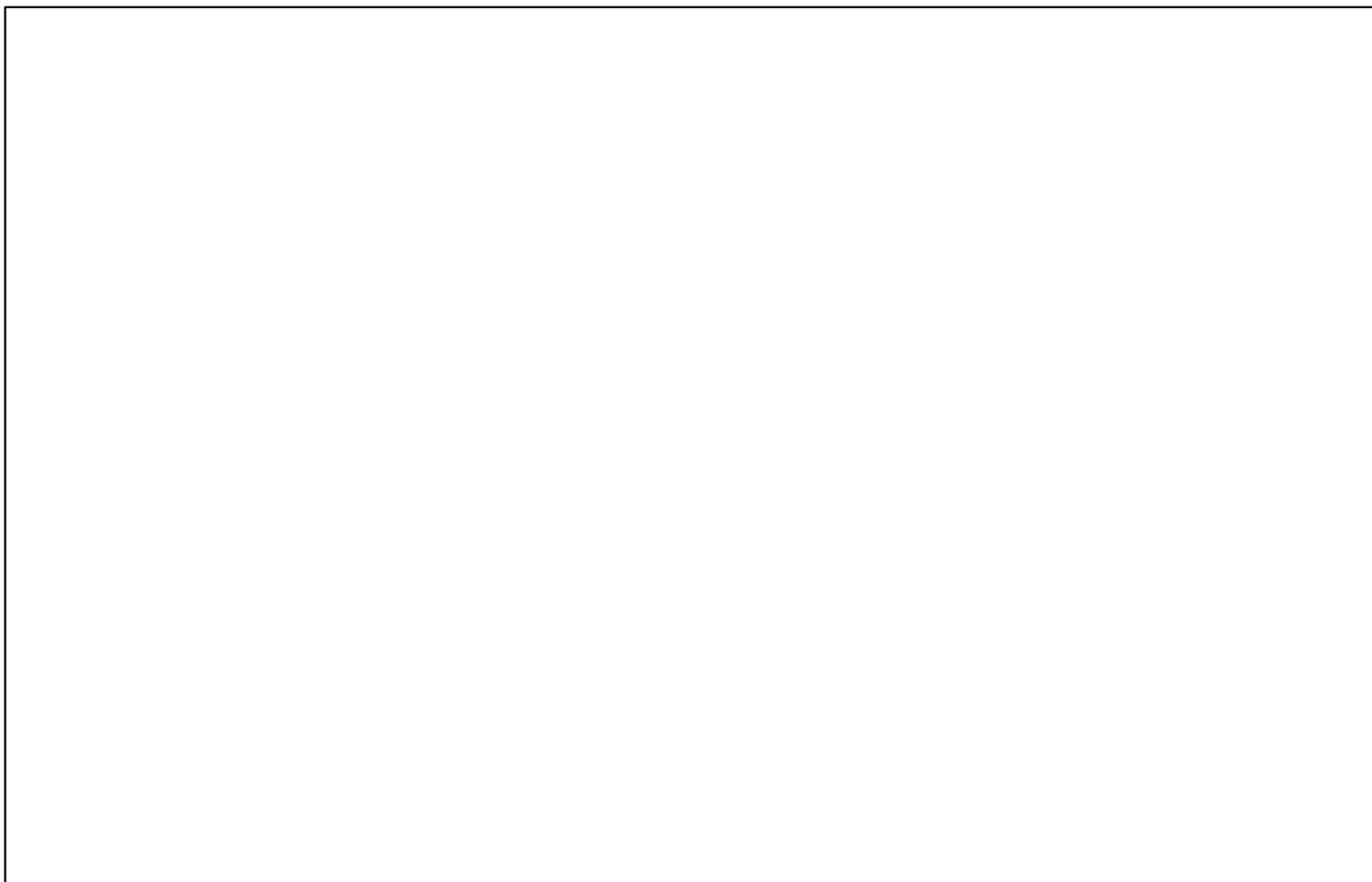
- 80 000 € pour la Municipalité
- 60 000 € pour VGA
- 45 000€ pour le département

L'ensemble des fonds dédiés ont été utilisés dans le cadre de l'organisation du Garorock 2023.

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/08/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	246 700,04				246 700,04
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(94 435,57)	(160 858,10)			(255 293,67)
Excédent ou déficit de l'exercice	(160 858,10)	160 858,10	10 587,79		10 587,79
Situation nette	(8 593,63)		10 587,79		1 994,16
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(8 593,63)		10 587,79		1 994,16



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		446,25	446,25
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			446,25

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		2,00	
Professions intermédiaires			
Employés			
Ouvriers			
TOTAL		2,00	

--

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Engagements
financiers donnés

Engagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

NEANT

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		22 974
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS, FACT.NON PARVENUES</i>	16 177	16 177
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROV.CONG.A PAYER</i> <i>CH.SOC.DETTE CONG.A PAYER</i>	4 737 2 060	6 797

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		182 050
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTA ETABLIR</i>	182 050	182 050